

Compte Rendu de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 11 Avril 2022

Secrétaire de séance : Elisabeth BRAURE

Présents (10) : Wilfried TISSOT, Chantal CONNOCHIE, Hervé JACQUIER, Claude BAUDOIN, Fabien REY, Mathilde LOISEAU, Elisabeth BRAURE, Albane GESLIN, Adrien MAZZINI Pierre MEUNIER

Absents excusés 0

Absents (0) :

Pouvoirs (0) :

Quorum (6) : atteint

La séance commence à 19h15 et se termine à 22h30

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 14 mars 2022 du Conseil Municipal.

• DELIBÉRATIONS

BUDGET – FINANCES - FISCALITE

○ 2022-04-11-DCM17 Adoption du Compte de gestion 2021

Wilfried TISSOT Maire, rappelle la double comptabilité qui est tenue, celle du Trésorier (compte de gestion) et celle de la commune (compte administratif) dans le respect du principe de comptabilité publique et de séparation ordonnateur et comptable. Celles-ci doivent être conformes en clôture d'exercice. Il précise que tout élu qui le souhaite peut avoir accès au compte de gestion.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	948 038,36	1 171 148,57	2 119 186,93
Titres de recettes émis (b)	768 197,68	1 087 889,04	1 856 086,72
Réductions de titres (c)		5 485,63	5 485,63
Recettes nettes (d = b - c)	768 197,68	1 082 403,41	1 850 601,09
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	948 038,36	1 171 148,57	2 119 186,93
Mandats émis (f)	422 237,26	952 692,57	1 374 929,83
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	422 237,26	952 692,57	1 374 929,83
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	345 960,42	129 710,84	475 671,26
(h - d) Déficit			

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	-169 648,59		345 960,42		176 311,83
Fonctionnement	366 141,19	265 493,21	129 710,84		230 358,82
TOTAL I	196 492,60	265 493,21	475 671,26		406 670,65
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	196 492,60	265 493,21	475 671,26		406 670,65

Considérant la régularité et la conformité du compte de gestion tenu par le trésorier avec le compte administratif de la commune tenu par la commune,

Il est proposé au Conseil Municipal, d'adopter le compte de gestion 2021 du budget général tenu par le trésorier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITÉ le Compte de Gestion de l'exercice 2021 tenu par le Service de Gestion Comptable de Voiron

○ **2022-04-11-DCM18 Adoption du Compte Administratif 2021**

Wilfried TISSOT, Maire, présente les grandes lignes du compte administratif 2021 du budget général de la commune de St Pierre d'Entremont dont le conseil municipal lui a confié l'exécution :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	952 692.57 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 082 403.41 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	129 710.84 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	422 237.26 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	768 197.68 €
RESULTAT D INVESTISSEMENT	345 960.42 €
RESULTAT 2021	475 671.26 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT ANTERIEUR	100 647.98 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2021	129 710.84 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE	230 358.82 €
AFFECTATION DU RESULTAT 2022	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DEFINITIF	
DEFICIT D'INVESTISSEMENT ANTERIEUR	- 169 648.59 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2021	345 960.42 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT CUMULE	176 311.83 €
RESULTAT GLOBAL AU 31/12/2021	406 670.65 €

Monsieur le Maire, après avoir procédé à l'exposé des résultats du compte administratif 2021 s'est retiré de la séance pour que l'assemblée puisse procéder au vote du compte administratif 2021.

La présidence de séance est donnée à Chantal CONNOCHIE, première adjointe, qui fait procéder au vote.

Il est proposé au Conseil Municipal, d'adopter le compte administratif 2021 tel qu'il vient d'être présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

ADOpte A L'UNANIMITE le Compte Administratif 2021 tel qu'il vient d'être présenté.

○ **2022-04-11-DCM19 Affectation du Résultat 2021 au BP 2022**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les résultats du compte administratif 2021 du budget général :

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à un excédent de 230.358,82 €. Monsieur le Maire propose l'affectation de cet excédent de la manière suivante :

- Affectation de la totalité de l'excédent de clôture de fonctionnement au 31/12/2021 en investissement à l'article 1068 des recettes d'investissement du budget primitif 2022 pour la somme de 230.358,82 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement 2021 au budget primitif 2022 tel qu'il vient d'être proposé par Monsieur le Maire.

○ **2022-04-11-DCM20 Fiscalité – Vote des taux 2022**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'état de fiscalité directe locale 2022 n'a pas encore été transmis aux collectivités. L'augmentation de 3.4% des bases de fiscalité fixée par l'état pour 2022 permet, à taux constant, de générer un produit fiscal attendu supplémentaire.

Il est rappelé que la réforme de la Taxe d'Habitation mise en œuvre l'an dernier n'autorise plus le Conseil Municipal à modifier le taux de taxe d'habitation. Il reste figé au taux de l'année 2019 qui continuera à s'appliquer pour les résidences secondaires. Pour rappel, la taxe d'habitation est supprimée progressivement en trois années jusqu'à 2023 (30% en 2021, 65% en 2022 et la totalité en 2023). Dès 2021, la perte de recettes pour les communes a été compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. La commune se voit donc transférer le taux départemental de TFB qui vient s'additionner au taux communal.

Le projet de Loi de finances 2022 prévoit une augmentation des bases de fiscalité de 3.4%. L'état 1259 de notification des bases, taux et produits a été transmis aux collectivités et précise les éléments de fiscalité pour la commune :

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS
 COMMUNE : 274 SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT
 ARRONDISSEMENT : 73 CHAMBERY
 TRÉSORERIE SPL OU SGC : TRÉSORERIE LES ECHELLES CFP

N° 1259 COM (1)
TAUX FDL 2022

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2022							
Taxes	Bases d'imposition effectives 2021	Taux de référence pour 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Produit de référence (col.3 x col.2)	TAUX VOTÉS	Produits attendus (col.3 x col.5)	Taux plafond pour 2022
Taxe foncière (bâti).....	471 198	35,55	483 200	171 778			91,51
Taxe foncière (non bâti).....	9 615	152,87	9 900	15 134			237,20
CFE.....				0			>>>
Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2022, cochez la case : <input type="checkbox"/>				Totaux :			186 912

AIDE AU CALCUL DES TAUX PAR VARIATION PROPORTIONNELLE				
Taxes	Taux de référence de 2022	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux proportionnel (col.8 x col.10)	
Taxe foncière (bâti).....	35,55	Produit total souhaité		Si un des taux déterminé de manière proportionnelle excède le taux plafond, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière (non bâti).....	152,87	<input type="text"/>	=	
CFE.....	>>>	186 912		
		Produit total de référence (total colonne 4)	(6 décimales)	

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2022						
CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. TFNB	TVA nationale	Total
>>>			55 733		>>>	55 733
Allocations compensatrices	DCRTP	versement FNGIR	contribution	Effet du coefficient correcteur versement	contribution	
6 050		46 332		21 389		

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2022														
<input type="text"/>	+	55 733	+	6 050	+	46 332	-	0	+	21 389	+	<input type="text"/>	=	<input type="text"/>
Produit attendu des taxes à taux voté (colonne 5)		Total autres taxes (cadre II)		Allocations compensatrices et DCRTP		Versement FNGIR		Contribution FNGIR		Versement coefficient correcteur		Contribution coefficient correcteur		Montant total prévisionnel 2022 au titre de la fiscalité directe locale

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir pour l'exercice 2022, les taux fixés pour l'exercice 2021 et rappelés ci-dessous :

- Taxe Foncier Bâti 35.55 %
- Taxe Foncier Non Bâti 152.87 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITÉ les taux de fiscalité pour l'exercice 2022 comme suit :

Pas d'augmentation

- Taxe sur le Foncier Bâti : 35.55 %
- Taxe du Foncier Non Bâti : 152.87%

- 2022-04-11-DCM21 Adoption du Budget Primitif 2022

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que le budget primitif 2022 proposé est conforme aux orientations du Débat d'Orientation Budgétaire 2022 présenté en séance du Conseil Municipal du 14 février 2022

Concernant la section de fonctionnement, l'enjeu principal est de poursuivre et renforcer une gestion rigoureuse et de rechercher l'ensemble des économies de fonctionnement possibles, de façon à dégager des marges de manœuvre pour financer le programme d'investissement.

La prévision d'autofinancement (023) s'élève à 102.372,00 € au BP 2022. Il reste proche du montant de l'excédent de fonctionnement réalisé en 2021.

La section de Fonctionnement dépenses :

Montants exprimés en Euros	Exercice Précédent			Exercice Courant		
	Budget Primitif	Budget Voté	Total Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total Budget Primitif (1) + (2)
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES						
002 Déficit antérieur reporté (fonc)						
011 Charges à caractère général	246 780.00	246 780.00	235 219.64		305 050.00	305 050.00
012 Charges de personnel	251 600.00	251 600.00	217 049.24		231 654.00	231 654.00
014 Atténuations de produits	9 500.00	9 500.00	8 415.00		9 500.00	9 500.00
022 Dépenses imprévues Fonct	46 000.00	46 000.00				
023 Virement à la sect ^e d'investis.	118 931.30	118 641.30			102 372.00	102 372.00
042 Opérations d'ordre entre section	77 134.00	77 434.00	390 369.05		77 000.00	77 000.00
65 Autres charges gestion courante	85 575.00	85 575.00	82 962.16		91 850.00	91 850.00
66 Charges financières	20 000.00	20 000.00	16 583.16		15 000.00	15 000.00
67 Charges exceptionnelles	2 100.00	2 100.00	2 094.32		3 000.00	3 000.00
Total DEPENSES	857 620.30	857 630.30	952 692.57		835 426.00	835 426.00

La section de fonctionnement recettes :

Montants exprimés en Euros	Exercice Précédent			Exercice Courant		
	Budget Primitif	Budget Voté	Total Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total Budget Primitif (1) + (2)
FONCTIONNEMENT						
RECETTES						
002 Excédent antérieur reporté Fonc	100 647.98	100 647.98				
013 Atténuations de charges			996.79		16 000.00	16 000.00
042 Opérations d'ordre entre section	32 800.00	32 810.00	32 806.48		32 810.00	32 810.00
70 Produits des services	66 475.00	66 475.00	51 600.49		117 350.00	117 350.00
73 Impôts et taxes	413 510.00	413 510.00	422 611.13		432 166.00	432 166.00
74 Dotations et participations	201 637.32	201 637.32	216 153.96		200 550.00	200 550.00
75 Autres produits gestion courante	36 550.00	36 550.00	37 631.61		36 550.00	36 550.00
76 Produits financiers						
77 Produits exceptionnels	6 000.00	6 000.00	320 602.95			
Total RECETTES	857 620.30	857 630.30	1 082 403.41		835 426.00	835 426.00

En dépenses d'Investissement, sont notamment prévus :

Montants exprimés en Euros	Exercice Précédent			Exercice Courant		
	Budget Primitif	Budget Total	Total Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total Budget Primitif (1) + (2)
INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
Non affecté	341 188.59	341 198.59	152 383.85		124 930.00	124 930.00
100 Chemins ruraux						
101 VEHICULES						
102 réfection mur cimetière+ossuaire						
103 Enfouiss. Rés. Secs Pré du Comte	1 182.00	26 182.00	21 657.47	4 524.53		4 524.53
104 Chauffage+réseaux de chaleur						
105 Traversée du Bourg	232 941.16	232 941.16	167 229.25	1 000.00	250 000.00	251 000.00

Montants exprimés en Euros	Exercice Précédent			Exercice Courant		
	Budget Primitif	Budget Total	Total Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total Budget Primitif (1) + (2)
113 Eclairage public	10 000.00	10 000.00	9 325.99		15 000.00	15 000.00
114 Acquisition terrains	1 000.00	4 000.00		4 000.00	50 000.00	54 000.00
115 OPERATION OPTIMISATION STEP	3 355.20	3 355.20	1 105.20	2 250.00	10 000.00	12 250.00
116 STEP DES BUIS	33 333.12	33 333.12	25 865.92	7 467.20	7 200.00	14 667.20
117 RACCORDEMENT ASSIANISSEME	4 500.00	4 500.00		4 500.00	15 000.00	19 500.00
118 TOITURE DES BATIMENTS COMM	2 000.00					
119 HABITAT PARTICIPATIF					10 000.00	10 000.00
120 réseau ass Pré du Comte						
121 ATELIER TRANSFORMATION COL						
122 PLUI SCHEMA DIRECTEUR EAU AS	3 740.00	3 740.00	3 740.00		3 740.00	3 740.00
123 SEUIL DU COZON						
124 ADRESSAGE	32 097.36	32 097.36	16 048.68	600.00	11 235.00	11 835.00
125 ASSAINISSEMENT LES CURIES	60 000.00	30 500.00		30 500.00	40 000.00	70 500.00
18 EGLISE	14 928.30	11 928.30		11 928.30		11 928.30
20 Camping municipal le Cozon	19 813.20	19 813.20	1 260.00	18 553.20	9 000.00	27 553.20
67 Voiries communales	27 000.00	27 000.00		27 000.00		27 000.00

En recettes d'Investissement :

Montants exprimés en Euros	Exercice Précédent			Exercice Courant		
	Budget Primitif	Budget Voté	Total Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total Budget Primitif (1) + (2)
INVESTISSEMENT						
RECETTES						
001 Solde d'exécution d'inv. reporté					176 311.83	176 311.83
021 Virement de la section de fonct.	118 931.30	118 641.30			102 372.00	102 372.00
040 Opérations d'ordre entre section	77 134.00	77 434.00	390 369.05		77 134.00	77 134.00
041 Opérations patrimoniales						
10 Dotations Fonds divers Réserves	343 226.73	343 226.73	339 419.71		279 770.82	279 770.82
13 Subventions d'investissement	345 180.57	345 180.57	37 494.57		362 486.00	362 486.00
16 Emprunts et dettes assimilées			914.35			
20 Immobilisations incorporelles						
21 Immobilisations corporelles	63 555.76	63 555.76				
23 Immobilisations en cours						
27 Autres immos financières						
4582 Investissement sous mandat						
Total RECETTES	948 028.36	948 038.36	768 197.68		998 074.65	998 074.65

Montants exprimés en Euros	Exercice Précédent			Exercice Courant		
	Budget Primitif	Budget Total	Total Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total Budget Primitif (1) + (2)
76 Bâtiments communaux	136 949.43	136 949.43	7 674.69	129 274.74	80 000.00	209 274.74
84 Matériels inform+mobilier mairie	15 000.00	15 000.00	15 000.00		5 000.00	5 000.00
85 Groupe Scolaire + Cantine	9 000.00	9 000.00	946.21		15 000.00	15 000.00
91 CENTRE TECHNIQUE		1 500.00		1 500.00		1 500.00
94 Sécurisation/Réfection MaisonHer						
98 Engins et matériels		5 000.00		5 000.00	15 000.00	20 000.00
Total DEPENSES	948 028.36	948 038.36	422 237.26	248 097.97	661 105.00	909 202.97

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITÉ le Budget primitif 2022 tel qu'il vient d'être présenté.

○ 2022-04-11-DCM22 Subvention – Reversement d'une subvention à la Bibliothèque

La commune de St Pierre d'Entremont a perçu de la Région Auvergne Rhône Alpes, une subvention exceptionnelle pour le compte de la Bibliothèque de St Pierre d'Entremont. Cette subvention a bien été encaissée par la commune titre 271/78/2020 d'un montant de

2080.00 €

Il est proposé au Conseil Municipal de reverser cette subvention à l'association lui permettant de mettre en œuvre ses activités de développement de la lecture sur notre territoire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE le reversement de la subvention d'un montant de 2080.00 € à l'association de la bibliothèque de St Pierre d'Entremont qui porte le développement de la lecture publique sur notre territoire.

Un conseiller ne prend pas part au vote :

9 votants

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ des votants

○ **2022-04-11-DCM23 Subvention Expo Paysage de Chartreuse**

Le Conseil Municipal souhaite encourager l'association dans ses activités bénévoles permettant la mise en valeur des paysages du massif de Chartreuse par des actions de promotion et de terrain.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention d'un montant permettant de soutenir l'association Paysage de Chartreuse lors de son exposition 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention de 250€ permettant de soutenir l'exposition Paysage de Chartreuse présentée par l'association AVIPAR (Association de Valorisation et d'Illustration du Patrimoine Architectural Régional) du 9 au 28 avril 2022 à l'Office du Tourisme de St Pierre d'Entremont.

ADOPTÉ par 9 voix Pour,
Une abstention

○ **2022-04-11-DCM24 Demande d'utilisation du fond d'amorçage pour permettre une avance de trésorerie sur travaux forestiers**

La Commune de Saint Pierre d'Entremont va procéder à une vente de bois par contrat d'approvisionnement en septembre 2022. Ce mode de vente oblige à mettre à disposition les bois bord de route. Ce qui sous-entend le financement des travaux forestiers. Le Département de la Savoie met à disposition des Communes une avance de trésorerie pour financer les frais liés aux travaux d'entretien permettant de mobiliser une ressource forestière.

Le Maire propose de faire une demande au Département pour obtenir cette avance de trésorerie

C'est une avance de trésorerie :

- sans intérêt
- pour une durée de 9 mois
- taux de l'avance de trésorerie :

100% des frais du montant des travaux pour les communes forestières très fragiles	70% des frais du montant des travaux pour les communes forestières fragiles	50% des frais du montant des travaux pour les communes forestières non fragiles
---	---	---

Pour :

- Les communes forestières fragiles adhérentes à l'association des communes forestières de Savoie ;

Identification d'une commune forestière fragile

Communes forestières très fragiles = Potentiel fiscal < 1500€/ha de forêt soumise au régime forestier	Communes forestières fragiles = Potentiel fiscal entre 1500€ et 4500€/ha de forêt soumise au régime forestier	Communes forestières non fragiles = Potentiel fiscal > 4500€/ha de forêt soumise au régime forestier
---	---	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour faire les démarches nécessaires à l'obtention de cette avance de trésorerie

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

SUJETS TRAITÉS / INFORMATIONS

- Indemnité forfaitaire de déplacement pour les élus :
Les élus concernés peuvent se rapprocher du secrétaire de mairie principal pour connaître le mode opératoire.
- Vente de bois en contrat d'approvisionnement avec utilisation du fond d'amorçage.

En forêt publique, les ventes se font à 80% aux enchères. Ce mode de vente ne permet pas de garantir la conservation de l'AOC. Pour avoir droit à l'appellation AOC, il est exigé de faire appel à une scierie localisée dans le périmètre AOC. C'est une des raisons pour laquelle la commune a retiré sa parcelle de la vente aux enchères d'automne et qu'elle vend son bois en contrat d'approvisionnement. Les contrats entre l'ONF et certaines scieries locales seront renégociés, ce sera fait en juin. La commune pourra alors choisir à quelle scierie elle vendra son bois.

- Vigilance contre des dégradations et incivilités autour de l'école

Ont été constatées :

Tentative d'infraction plus ou moins régulière sur la porte de la cuisine

Traces de pas sur le toit : un problème de sécurité est à craindre

Cannettes de bière cassées.

Le maire propose de se rapprocher de la gendarmerie pour avoir des conseils, Adrien Mazzini s'en charge.

- Point Petite Enfance

Réunion prévue le 26 avril entre les maires et les 3 premiers adjoints.

D'ores et déjà la solution qui sera adoptée sera une MAM : La CCCC de prendre en charge les frais de fonctionnement d'une crèche, cela ne rentrerait pas dans son budget actuellement.

- Rencontre avec les élus de St Pierre d'Entremont 38 le 29 avril prochain.

Propositions de thèmes à aborder du côté Savoie :

Traversée du bourg (plusieurs conseillers demandent s'il serait possible d'harmoniser la vitesse de circulation sur les deux communes)

Réhabilitation de l'ancienne école : Poste, etc, quels objectifs....

Le Château des Teppes

L'habitat partagé

Le Conseil intercommunal Jeunes

- **Comité de suivi de la réserve des hauts de Chartreuse :**

- Les gardes forestiers du Parc font état de nombreuses utilisations de drones

- Modifications du périmètre de la réserve de chasse avec augmentation de la surface de réserve sur un territoire à gelinottes et diminution de la surface avec forte présence du Chamois. Le nouveau périmètre est plus grand que l'ancien.

- Demande de créer un nouveau Trail de Ste Marie du Mont qui passerait en réserve a été refusé.

- Pour rappel, seul le trail du Grand Duc passe en réserve tous les deux ans.

- Question de Mathilde Loiseau, la commune propose-t-elle quelque chose pour la Nuit étoilée cet automne : recherche de soutien actif pour la mise en place. Mathilde Loiseau doit évaluer d'abord le temps de travail.

- **STEP**

- Les analyses sont médiocres,

- L'apport d'eau propre est trop important, ce qui nuit à la reproduction des bactéries. L'Etat demande de nous conformer à la législation.

- Les canalisations sont vieilles (50 ans) en béton, pour certaines, ce qui explique pour partie quelques infiltrations.

- Pour rappel, en 2026 la commune n'aura plus la charge de la STEP et pour l'instant les financements sont refusés tant que le schéma d'assainissement intercommunal n'est pas finalisé.

- **SIAEP**

- Le budget a été voté.

- Une fois de plus certaines communes font remarquer que les Entremonts coutent chers.

Présentation des comptes

Les Entremonts coûtent cher

Inauguration en 2022 : 1 million8. En 2022, transfert de compétence à la 4C

Défense incendies propose bilan avec amélioration à charge des communes

Les réservoirs en série : normalisation, travaux d'enfouissement.

- **Commission Urbanisme**

- La saisie électronique des dossiers de demande d'autorisation pour travaux et leur dématérialisation à partir du premier janvier 2022 : ça ne marche pas très bien, il y a beaucoup de bugs. Le système informatique n'est pas encore fiabilisé.

- Service urbanisme de la CCCC est très chargé.

- Les délais trop courts de traitement des dossiers ne permettent pas que les remarques des conseillers municipaux à l'urbanisme soient prises systématiquement en compte dans les arrêtés qui sont rédigés par la 4C.

- Camping municipal et divers aménagements

- Travaux au camping ont bien avancés, ils seront terminés dans deux semaines.
- Travaux de peinture à réaliser avec la participation des habitants

-La porte de l'église pour l'accès aux PMR est terminée. Il faudra veiller à créer aux alentours, un espace plus agréable que celui en état actuel.

-Actuellement le conseiller municipal en charge a deux mois pour envoyer la liste des ponts et murets à faire vérifier par le CEREMA. Les vérifications portent sur leur solidité.

-Réunion sur la traversée du bourg et la future place du village : une grande carte pour faciliter les échanges d'idées a été réalisée.

-Un retard est annoncé pour les gradines : Ils ne commenceront qu'en septembre

- **Informations :**

- Mariage
- Arrêté sentier des cascades
- Travaux sentier de Saint-Même
- Retour Évènement « Re-sources »
- Retour Appel à projet Habitat partagé
- Demande DDT sur notre système d'assainissement
- Point sur l'accueil des Ukrainiens
- Visite Chaufferie avec les enfants de l'école
- Point sur défrichage Château des Teppaz

Fin de la séance : 22h 30

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 16 mai 2022 à 19h à la Maison Hermesende